



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX  
Secrétaire de séance : Monsieur Paul ROCHE

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 33  
Nombre de procurations : 2  
Nombre de votants : 35  
Date de la convocation : 17 septembre 2024  
Date de publication : 30 septembre 2024

### **Conseillers présents**

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE	Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed,	BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, GRUET Justine, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothée, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume, EMONIN Laurent
--	--	--

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

DRAY Frédérique donne procuration à ROCHE Paul, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle

### **Conseillers absents non représentés**

**Objet : Programme de Rénovation Urbaine : Adoption de l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'opérations**

Rapporteur : Monsieur Paul ROCHE

La politique de renouvellement urbain menée sur le quartier des Mesnils Pasteur depuis des années a permis d'amorcer un changement d'image et sa réouverture sur la ville, notamment au travers du premier Programme de Rénovation Urbaine, ainsi que la construction d'une centralité affirmée avec des équipements publics de qualité, des logements réhabilités et des espaces extérieurs requalifiés sur une majeure partie du quartier.

Néanmoins, les espaces non traités lors du premier programme, à savoir le Nord du quartier et plus spécifiquement les secteurs Descartes et Grands Champs ainsi que différents espaces interstitiels tels la friche Carrel et les équipements sportifs, restaient des points durs qui cristallisaient diverses problématiques et constituaient un frein au renouveau du quartier.

Le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine visait à résorber ces éléments disqualifiants et à revaloriser le quartier.

Rentré désormais dans sa phase opérationnelle par la signature de la convention pluriannuelle d'opérations le 20 janvier 2020, ce nouveau programme nécessite aujourd'hui certains ajustements par rapport au projet initial et donc la passation d'un nouvel avenant à la convention initiale.

L'avenant n° 1, piloté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en qualité de porteur de projet, déclinait de nouvelles opérations sur les secteurs « Descartes », détaillées ci-après et dont la réalisation s'est appuyée sur les maîtrises d'ouvrage de la Ville de Dole, de Grand Dole Habitat et de la SPL G2D39 :

- Démolition de la tour 103 rue Blaise Pascal par Grand Dole Habitat ;
- Construction de 10 logements sociaux hors site par Grand Dole Habitat ;
- Construction de l'école Maternelle de Saint-Exupéry et Crèche Les Petits Loups par la SPL G2D39 ;
- Aménagement paysager de l'emprise de la tour 103 par la Ville de Dole.

Un avenant n° 2 est nécessaire pour apporter les modifications suivantes portant exclusivement sur des travaux de Grand Dole Habitat :

- Augmentation de la subvention ANRU de 263 000 € pour la démolition des bâtiments 103 et 104 rue Blaise Pascal à Dole pour les frais occasionnés par le désamiantage.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 18 septembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n° 2 à la convention d'opérations ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN            POUR : 35  
                          CONTRE : 0  
                          DONT 2 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

Fait à Dole, le 23 septembre 2024.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

Jean-Baptiste GAGNOUX

